



ROUDIS national

FICHE PRODUIT

◆ LE PRODUIT

ROUDIS National contient les indicatifs de distribution (tournées de facteur) des communes de France. Ces informations sont extraites du référentiel de Production de La Poste. Ce référentiel fait l'objet d'une mise à jour continue par les 500 agents organisateurs suite aux modifications d'organisation de la distribution.

ROUDIS National contient 1,5 million de voies pour les 18 000 communes desservies par plusieurs facteurs plus l'indicatif de distribution des 18 000 communes desservies par un seul facteur.

◆ L'OFFRE

ROUDIS National est proposé aux deux normes (32 et 38 caractères) selon les règles de normalisation décrites dans les normes AFNOR Z 10-011 et XP Z 10-011. Cette dernière garde son statut expérimental jusqu'à la sortie de la norme européenne de l'adresse.

ROUDIS National est produit tous les mois et il est disponible en début de mois en version complète et mise à jour.

◆ LE PRINCIPE

ROUDIS National permet l'affectation de l'indicatif de distribution selon les modalités définies dans les contrats Presse. Les principaux cas d'affectation de cet indicatif sont :

- Adresse dans commune distribuée par un seul facteur
- Indicatif du Code Postal et libellé acheminement de la commune (Ligne 6)
- Adresse avec unicité du "type de voie + dernier mot de la voie" dans la commune
- Indicatif du Type de voie et dernier mot de la voie (Ligne 4)
- Adresse avec non unicité du "type de voie + dernier mot de la voie" dans la commune
- Indicatif du Libellé de la voie (Ligne 4)
- Adresse avec voie découpée en plusieurs quartiers lettre (tournées de facteur)
- Indicatif de la portion de voie délimitée par ses bornes (Ligne 4)

Les mises à jour concernent :

- soit une réorganisation partielle ou totale de la distribution, se traduisant par un nouveau découpage des secteurs et quartiers de desserte.
- soit une opération de rénovation urbaine ou d'extension à la périphérie des villes ayant pour effet la disparition ou la création de voies.



ROUDIS national

◆ LES FICHIERS

Chaque fichier a les caractéristiques suivantes :

- volume d'environ 180 Mo
- enregistrements de taille fixe, de longueur 96 caractères à la norme 32 ou 107 caractères à la norme 38 (hors caractères de fin de ligne et de fin de fichier).

Chaque fichier contient 3 types d'enregistrement :

- l'article logique «préfixe» (entête du fichier)
- l'article logique «localité» (commune et lieux-dits)
- l'article logique «voie»

Critères de tri

- Article «localité» : code INSEE de la localité, indicateur de bureau
- Article «voie» : code INSEE de la localité, matricule ROUDIS National, indicateur de coupure

Légende

Taille AN : fichier Ancienne Norme 32 ; Taille NN : fichier Nouvelle Norme 38

Zone avec * renseignée dans les fichiers de mises à jour

1. Article logique « préfixe »

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Valeur
1	Filler	5	5	00000
2	Date de création	10	10	jj/mm/aaaa
3	Libellé Fichier	81	92	

2. Article logique « localité »

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Valeur
1	Code INSEE commune	5	5	
2	Filler	5	5	00000
3	Indicateur de bureau distributeur	2	2	00,01...
4	Filler	20	26	
5	Libellé acheminement	26	32	
6	Filler	1	0	
7	Indicateur de tri mécanisé	1	1	T ou blanc
8	Filler	19	19	
9	Code postal	5	5	
10	Filler	4	4	
11	Indicatif de distribution Commune	4	4	
12*	Code mise à jour	1	1	I/A/R
13	Filler	3	3	



ROUDIS national

3. Article logique « voie »

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Valeur
1	Code INSEE de la commune	5	5	
2	Matricule ROUDIS National	5	5	
3	Indicateur de coupure	2	2	
4	Filler	1	1	
5	Dernier élément de la voie	14	20	
6	Type de voie abrégé	4	4	
7	Indicateur de standardisation	1	1	* si std
8	Libellé de voie	27	32	type ou voie
9	Borne impaire inférieure + extension	4	4	
10	Filler	1	1	
11	Borne impaire supérieure + extension	4	4	
12	Filler	1	1	
13	Borne paire inférieure + extension	4	4	
14	Filler	1	1	
15	Borne paire supérieure + extension	4	4	
16	Filler	1	1	
17	Code postal	5	5	
18	Indicatif de distribution	4	4	
19	Filler	4	4	
20*	Code de mise à jour	1	1	I,A,R
21	Filler	3	3	



ROUDIS national

◆ LES DONNEES

CODE INSEE DE LA COMMUNE (5 caractères alphanumériques) :

Il s'agit du numéro attribué par l'INSEE.

Exemples :

- le numéro de code INSEE de TOULOUSE est 31555
- le numéro de code INSEE de CORTE est 2B096
- le numéro de code INSEE du 1er arrondissement de PARIS est 75101

INDICATEUR DE BUREAU DISTRIBUTEUR (2 caractères alphanumériques) : il s'agit d'un compteur pour chacun des bureaux distributeurs de la commune.

LIBELLE ACHEMINEMENT (26 ou 32 caractères alphanumériques) : il s'agit du libellé acheminement de la localité (commune ou lieu-dit) standardisé à 26 ou 32 caractères, à l'exception des mots 'SAINT' et 'SAINTE' abrégés systématiquement en 'ST' et 'STE'.

INDICATEUR DE TRI MECANISE (1 caractère alphanumérique) : cette zone permet de préciser si la commune est en tri mécanisé (TDM).

- (blanc) = commune non TDM
- T = commune TDM

CODE POSTAL (5 caractères numériques) : cette zone contient le numéro de code postal correspondant au libellé acheminement de la localité concernée.
Le code postal identifie une ou plusieurs localités.

INDICATIF DE DISTRIBUTION COMMUNE (4 caractères numériques) : cette zone contient le secteur et le quartier pour les communes dont la distribution est assurée par un seul facteur. Dans ce cas, les voies de la commune ne sont pas transmises dans l'article "voie".

MATRICULE ROUDIS National (5 caractères numériques) : ce compteur identifie de manière unique la voie dans la commune. Il est invariant.

INDICATEUR DE COUPURE (2 caractères numériques) : cette zone précise la nature de la voie au point de vue de sa distribution. Il correspond aux deux cas suivants :

- voie distribuée par un seul facteur
- 01 à 99 voie découpée en plusieurs quartiers lettres. Dans ce cas, les bornes sont renseignées pour déterminer le quartier lettre de la portion de voie.

DERNIER ELEMENT DE LA VOIE (14 ou 20 caractères alphanumériques) : il s'agit de la dernière suite de caractères alphanumériques présents dans le libellé de la voie.

TYPE DE VOIE ABREGE (4 caractères alphanumériques) : le type de voie est le premier mot ou groupe de mots du libellé de la voie. Il peut être simple (RUE) ou composé (GRAND RUE).

- Les abréviations sont celles retenues par les normes AFNOR Z 10-011 d'août 1989 et XP Z 10-011 de mai 1997 (ancienne norme 32 et nouvelle norme 38).
- A la norme 38 caractères, cette zone n'est renseignée que pour la vingtaine de types de voie abrégés.



ROUDIS national

INDICATEUR DE STANDARDISATION (1 caractère numérique) : il permet d'indiquer si la voie a été abrégée. Un libellé abrégé est un libellé ramené au nombre de caractères disponibles pour écrire ce libellé sur la ligne de l'adresse (soit 27 AN ou 38 NN caractères).

- 1 = le libellé est abrégé, c'est-à-dire que le libellé de la voie in extenso dépasse les 27 (AN) ou 38 (NN) caractères autorisés et qu'il a été abrégé.
- 0 = le libellé est inférieur ou égal à 27 (AN) ou 32 (NN) caractères et ne nécessite pas d'abréviations.

LIBELLE DE VOIE (27 ou 32 caractères alphanumériques) : Ce champ n'est renseigné avec le libellé complet de la voie que lorsque le type de voie et le dernier élément de la voie ne sont pas uniques dans la localité. On trouve alors :

- le type de la voie (rue, impasse, etc...)
- le nom de la voie.

Sinon, le champ contient uniquement le type de voie in extenso.

BORNE IMPAIRE INFÉRIEURE (4 caractères alphanumériques) : figure dans cette zone les indications des bornes impaires inférieures des portions de voies ayant un indicateur de coupure différent de "00" (voies coupées).

L'extension du numéro peut être :

- soit l'abréviation de Bis, Ter, Quater, Quinquies (B, T, Q, C) ;
- soit une lettre A, B, C, D,...lorsque ce caractère complète le numéro de voirie.

Aucun blanc ne sépare la partie numérique et la partie alphabétique du numéro de la voie (125B et non 125 B).

BORNE IMPAIRE SUPÉRIEURE (4 caractères alphanumériques) : figure dans cette zone le numéro impair supérieur de la portion de voie coupée.

BORNE PAIRE INFÉRIEURE (4 caractères alphanumériques) : figure dans cette zone le numéro pair inférieur de la portion de voie coupée.

BORNE PAIRE SUPÉRIEURE (4 caractères alphanumériques) : figure dans cette zone le numéro pair supérieur de la portion de voie coupée.

INDICATIF DE DISTRIBUTION (4 caractères numériques) : cette zone mentionne l'indicatif distribution (quartier lettre du facteur) qui comporte 4 caractères numériques, les deux premiers éléments identifiant le secteur ou le groupe, les deux derniers le quartier de distribution.

CODE DE MISE A JOUR (1 caractère alphanumérique) :

- s'il s'agit d'une insertion d'un enregistrement, le code sera I.
- s'il s'agit d'un remplacement d'un enregistrement, le code sera R.
- s'il s'agit d'une annulation d'un enregistrement, le code sera A.

Clé de mise à jour

Article «localité» : code INSEE de la commune, indicateur bureau

Article «voie» : code INSEE de la localité, matricule ROUDIS National, indicateur coupure



ROUDIS national

◆ PRODUITS COMPLEMENTAIRES

- Gamme Validation Adresse

HEXAVIA : référentiel des voies de France

HEXACLE : référentiel des numéros dans les voies

CEDEXA : référentiel des adresses CEDEX des entreprises

- Gamme Routage Presse

ROUDIS National : indicatifs de distribution pour le routage de la Presse

ROUTAGE Presse : centralisateurs pour le routage de la Presse

ROUTAGE Internationa : bureaux d'échange pour le routage international de la Presse

◆ CONTACTS

SAV : SNA Libourne

Tél : 05 57 55 29 30

Fax : 05 57 55 29 29

Mail : sav.sna@laposte.fr

Normalisation : AFNOR

Tél : 01 41 62 76 44

Fax : 01 49 17 90 00

Site : www.afnor.fr